

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2023

Délibération n°2023/247

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreethone.fr

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick – Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY
VERNIOZ
VILLE SOUS ANJOU

Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc
Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERAY Annie – Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc - Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard - Mr MONTEYREMARD Axel

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme : actualisation du périmètre d'application du droit de préemption urbain de la Commune de Ville-sous-Anjou

Monsieur le Vice-Président expose que le Conseil communautaire a instauré le droit de préemption urbain, par délibération n°2019/072 du 27 mars 2019, sur toutes les zones urbaines U des PLU et POS communaux, les zones d'urbanisation future (NA / AU) des PLU et POS communaux du territoire de la Communauté de communes.

A la suite de l'approbation ce jour du nouveau PLU de la Commune de Ville-Sous-Anjou, il convient d'ajuster l'emprise du droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et les zones d'urbanisation future AU créées ou modifiées à cette occasion, et d'annexer la présente délibération au PLU communal.

**

- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1, L211-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants, R151-52 et suivants,
- Vu la délibération n°2019/072 du 27 mars 2019 instituant le droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

ACTUALISE le périmètre d'application du droit de préemption urbain, en cohérence avec le zonage du nouveau plan local d'urbanisme sur les zones urbaines U et les zones d'urbanisation future AU de la Commune de Ville-Sous-Anjou, dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé,

MANDATE Madame la Présidente pour annexer cette délibération au PLU,

MANDATE Madame la Présidente pour notifier cette délibération aux organismes mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme et publier une mention dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R211-2 du code de l'urbanisme,

MANDATE Madame la Présidente pour transmettre la délibération au préfet et réaliser un affichage au siège d'EBER et en Mairie de Ville-Sous-Anjou durant un mois.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD